COMMUNE DE LEYTRON
VILLAGE DE L'HUMAGNE

Procès-verbal de l'assemblée primaire municipale du 10 juin 2026 19h30, à l'Ancienne Eglise de Leytron

Présidence : Mme Laila Cheseaux Baudat, Présidente de la commune
Secrétaire : M. Denis Bridy, Secrétaire communal

Au nom du conseil municipal, la Présidente, Mme Laila Cheseaux Baudat, souhaite la bienvenue aux 69 personnes présentes et les remercie de leur participation et de leur intérêt pour la commune.

Elle déclare ouverte l'assemblée régulièrement convoquée selon les dispositions légales, par avis aux criées publiques du 20 mai 2026, puis donne lecture de l'ordre du jour ci-après qui est accepté sans remarque :

1. Bienvenue, introduction
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 03.12.2026
3. Présentation des comptes 2025, rapport de l'organe de contrôle, approbation
4. Divers

En préambule, la Présidente excuse l'absence de Mme Claudine Michellod, conseillère en charge des affaires sociales, de l'éducation, de la petite enfance et de l'embellissement.

1. Bienvenue, introduction

Dans son message introductif, la Présidente relève que les comptes 2025 se soldent par un excédent de revenus de Fr. 228'507.-, supérieur au bénéfice budgétisé, après attribution de Fr. 750'000.- à la réserve de politique budgétaire. Ce résultat s'explique notamment par des recettes fiscales supérieures aux prévisions ainsi que par une gestion rigoureuse des dépenses.
La marge d'autofinancement atteint près de Fr. 3,4 millions, la réserve de politique budgétaire s'élève à Fr. 4,35 millions et la fortune communale avoisine les Fr. 14 millions.

La Présidente souligne toutefois que ces bons résultats doivent être relativisés, certaines recettes étant exceptionnelles et la réforme fiscale cantonale entrée en vigueur en 2025 devant produire pleinement ses effets sur les finances communales dès 2026.

Elle relève que la commune a poursuivi un important programme d'investissements, avec plus de Fr. 5 millions consacrés notamment au centre scolaire Paradoxe, aux infrastructures routières, au RPU de Prés Bottet, aux aménagements des zones 30 km/h, ainsi qu'aux travaux de correction des cours d'eau. Bien que ces investissements (nécessaires) aient entrainé une augmentation de l'endettement, celui-ci demeure maîtrisé.

La Présidente évoque également les principaux défis des prochaines années, en particulier la poursuite de la modernisation des infrastructures, le renouvellement du réseau d'eau potable, l'adaptation des équipements aux exigences légales ainsi que l'entretien du patrimoine communal.

Elle rappelle qu'une deuxième séance d'information publique consacrée à l'eau potable est prévue le 19 juin 2026 à Ovronnaz et souligne que l'application du modèle comptable harmonisé MCH2 impose un autofinancement des services de l'eau potable, des eaux usées et de la gestion des déchets.

En conclusion, la Présidente indique que la Commune dispose de bases financières solides, tout en rappelant la nécessité de définir les priorités futures afin de concilier développement du territoire, qualité des prestations à la population et gestion financière responsable.
Elle profite pour remercier les collaborateurs communaux, les commissions, les membres du Conseil communal ainsi que toutes les personnes qui s'engagent en faveur de la Commune, avant de passer aux différents points de l'ordre du jour.

2. **Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 03 décembre 2026**

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au greffe communal. Comme personne n'en demande la lecture ou ne formule d'observations, le procès-verbal est ainsi accepté à l'unanimité des personnes présentes.

3. **Présentation des comptes 2025 de la Municipalité, rapport de l'organe de contrôle, approbation**

La Présidente passe la parole à M. Benoît Martinet, vice-président, en charge du dicastère des finances, pour procéder à la lecture des comptes 2025 de la Municipalité, qui ont été approuvés en séance du Conseil du 06 mai 2025.

M. Martinet remercie la Présidente, salue l'assemblée puis présente les chiffres clés de l'exercice 2025 :

- Total du bilan : Fr. 46'537'212.16
- Fortune (excédent d'actifs) : Fr. 13'981'620.01
- Marge d'autofinancement : Fr. 3'398'481.88 (quasiment identique à 2024)
- Investissements nets : Fr. 5'099'936.49
- Endettement net : Fr. 10'072'859.99
- Endettement net par habitant : Fr. 2'854.00 (endettement important).

Compte de fonctionnement / Marge d'autofinancement
La marge d'autofinancement 2025 s'élève à Fr. 3'398'481.88 (Fr. 2'234'266.- au budget), quasiment identique à 2024.

Compte d'investissements / Investissements nets
Les investissements nets atteignent Fr. 5'099'936.49.

Endettement net (capitaux de tiers – patrimoine financier)
Selon les indicateurs financiers de l'Etat du Valais, l'endettement net par habitant à fin 2025 atteint Fr. 2'854.- contre Fr. 2'494.- à fin 2024. Ce montant est considéré comme un endettement important (fourchette entre Fr. 2'500.- et Fr. 5'000.-). M Martinet relève que l'élément déterminant est la capacité à assumer les coûts de la dette, soit les intérêts et les amortissements. Il précise que, grâce aux marges d'autofinancement réalisées, la Commune est en mesure de faire face à ces charges, y compris en cas d'augmentation des taux d'intérêt.

Compte de résultat
Le résultat du compte financier laisse apparaître un excédent net de revenus de Fr. 228'507.32, après comptabilisation des amortissements pour Fr. 2'463'037.49 (en augmentation notamment en raison des investissements / emprunts liés l'école), des attributions aux fonds et financements spéciaux pour Fr. 230'284.56 (liés aux comptes EU et ordures), des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux pour Fr. 273'347.49 (lié au compte EP) ainsi qu'une attribution à la réserve de politique budgétaire de Fr. 750'000.- qui entre dans le capital propre. Le montant total de la réserve de politique budgétaire se monte à Fr. 4.35 millions. Il devra notamment permettre d'accompagner le financement des déficits liés à l'eau potable.

La fortune à fin 2025 s'élève à Fr. 13'981'620.01.

Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	17'828'382.32	16'720'924.00	17'577'870.27
Revenus financiers	+ CHF	21'220'469.06	18'955'190.00	20'976'352.15
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	**3'392'086.74**	**2'234'266.00**	**3'398'481.88**
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	3'392'086.74	2'234'266.00	3'398'481.88
Amortissements planifiés	- CHF	2'193'214.33	2'542'494.35	2'463'037.49
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	85'823.78	123'600.00	230'284.56
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	369'677.14	71'600.00	273'347.49
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	1'200'000.00	-	750'000.00
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	500'000.00	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	**282'725.77**	**139'771.65**	**228'507.32**

Compte de fonctionnement / de résultat

M. Martinet présente tout d'abord le compte de résultat selon les tâches :

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1'595'816.36	199'895.58	1'593'700.00	192'000.00	1'580'891.98	228'695.55
1 Ordre et sécurité publics, défense	2'123'821.73	838'088.05	1'652'492.35	813'200.00	1'698'509.46	882'787.20
2 Formation	2'637'027.79	192'815.40	3'218'501.00	118'800.00	3'247'975.29	104'692.10
3 Culture, sports et loisirs, église	691'361.13	65'066.27	674'901.00	80'000.00	760'763.51	83'314.00
4 Santé	1'117'046.50	-	1'036'600.00	-	1'098'999.23	-
5 Prévoyance sociale	2'364'074.24	971'843.42	2'471'224.00	1'143'800.00	2'493'275.95	1'070'814.18
6 Trafic et télécommunications	3'668'554.46	749'920.40	3'588'000.00	761'000.00	3'277'795.03	1'044'857.25
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3'499'030.65	3'004'455.52	3'100'100.00	2'458'600.00	3'450'789.47	2'801'738.73
8 Economie publique	1'383'769.53	1'454'611.59	1'578'100.00	1'396'200.00	1'504'763.76	1'306'779.52
9 Finances et impôts	2'226'918.04	14'113'449.97	473'400.00	12'563'190.00	1'907'428.64	13'726'021.11
Total des charges et des revenus	**21'307'420.43**	**21'590'146.20**	**19'387'018.35**	**19'526'790.00**	**21'021'192.32**	**21'249'699.64**
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	**282'725.77**		**139'771.65**		**228'507.32**	

Il communique les 2 chiffres principaux suivants :

- Des charges financières de 21 millions, en légère baisse par rapport à 2024
- Des produits financiers de 21,25 millions, en légère baisse également par rapport à 2024

Aperçu du compte de résultats et d'investissements

Il poursuit en donnant un aperçu du compte de résultats et d'investissements :

	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Compte de fonctionnement			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	-17'828'382.32	-16'720'924.00	-17'577'870.27
Revenus financiers	+21'220'469.06	+18'955'190.00	+20'976'352.15
Marge d'autofinancement (négative)	-	-	-
Marge d'autofinancement	**3'392'086.74**	**2'234'266.00**	**3'398'481.88**
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	-	-	-
Marge d'autofinancement	+3'392'086.74	+2'234'266.00	+3'398'481.88
Amortissements planifiés	-2'193'214.33	-2'542'494.35	-2'463'037.49
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-85'823.78	-123'600.00	-230'284.56
Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	+369'677.14	+71'600.00	+273'347.49
Attributions au capital propre	-1'200'000.00	-	-750'000.00
Prélèvements sur le capital propre	-	+500'000.00	-
Excédent de charges	-	-	-
Excédent de revenus	**282'725.77**	**139'771.65**	**228'507.32**

Compte d'investissements			
Dépenses	+5'657'485.44	+8'228'002.00	+7'405'881.29
Recettes	-706'125.11	-2'229'109.65	-2'305'944.80
Investissements nets	**4'951'360.33**	**5'998.892.35**	**5'099'936.49**
Financement			
Marge d'autofinancement	+3'392'086.74	+2'234'266.00	+3'398'481.88
Investissements nets	-4'951'360.33	-5'998'892.35	-5'099'936.49
Insuffisance de financement	**1'559'273.59**	**3'764'626.35**	**1'701'454.61**
Excédent de financement	-	-	-

Crédits supplémentaires validés par le Conseil (> 50'000.-) :
Il présente ensuite les principales variations (> Fr. 50'000.-) **au niveau du compte de fonctionnement** par rapport au budget 2025 :

	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart
Administration générale			
Traitement du personnel administratif	507'900.00	558'702.20	50'802.20
Entretien informatique (logiciels, licences, site internet)	150'000.00	229'784.35	79'784.35
Formation			
Traitement du personnel enseignant (enfantine, primaire)	920'700.00	1'137'577.60	216'877.60
Prévoyance sociale			
Traitement du personnel de l'UAPE	323'400.00	379'361.35	55'961.35
Trafic et télécommunications > Routes communales			
Entretien de l'éclairage public	60'000.00	124'970.95	64'970.95
Protection de l'environnement & aménagement du territoire > Eau potable			
Honoraires bureaux conseils	15'000.00	104'153.45	89'153.45
Entretien et exploitation, réseau eau potable	175'000.00	288'662.20	113'662.20
Protection de l'environnement & aménagement du territoire > Plan aménagement du territoire			
Honoraires bureaux conseils (PAZ, glissement, etc.)	110'000.00	245'114.65	135'114.65
Finances et impôts			
Pertes sur débiteurs des personnes physiques	150'000.00	239'494.65	89'494.85
Impôt payé s/immeubles bâtis art. 188 LF	68'000.00	126'172.33	58'172.33

Investissements nets 2025 : CHF 5'099'936.49
M. Martinet communique ensuite les principaux investissements nets réalisés en 2025 (montants supérieurs à Fr. 50'000.-), dont le total s'élève à Fr. 5'099'936.49 :

Objets	Montant net CHF
Acquisition, rénovation de bâtiments (écoles enfantine, primaire et cycle)	3'339'449.48
Acquisition, rénovation de bâtiments (crèche)	77'557.35
Correction des routes cantonales	112'271.20
Routes communales (Rte des Muverans, Rte Romaine, Rte des Carrières …)	700'137.45
Eclairage public	124'970.95
Travaux publics : acquisition de machines et de véhicules	59'948.55
Aménagement des cours d'eau	306'885.50
Réseau d'eau potable	119'328.77
Réseau d'eaux usées	194'367.48

Bilan – Financement :
Il termine en donnant un aperçu du bilan et du financement :

	Etat au 31.12.2024	Etat au 31.12.2025
Actif		
Actif	**43'018'489.55**	**46'537'212.16**
Patrimoine financier (PF)	**21'600'908.55**	**22'482'732.16**
Disponibilités et placements à court terme	6'992'565.48	6'086'394.16
Créances	6'486'244.89	6'00'176.71
Actifs de régularisation	4'156'085.48	6'430'148.59
Placements financiers	1'211'001.00	1'211'001.00
Immobilisations corporelles du PF	2'755'011.70	2'755'011.70
Patrimoine administratif (PA)	**21'417'581.00**	**24'054'480.00**
Immobilisations corporelles du PA	19'200'375.00	22'035'674.00
Immobilisations incorporelles	2.00	2.00
Participation capital social	777'001.00	777'001.00
Subventions d'investissement	1'440'203.00	1'241'803.00
Passif		
Passif	**43'018'489.55**	**46'537'212.16**
Capitaux de tiers	**29'972'313.93**	**32'555'592.15**
Engagements courants / dettes à court terme	1'938'831.77	2'889'755.49
Passifs de régularisation	3'310'711.23	1'917'626.65
Engagements financiers à long terme	19'010'000.00	22'000'163.85
Provisions à long terme	3'450'250.28	3'485'525.51
Engagements envers les fin. spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	2'262'520.65	2'262'520.65
Capital propre	**13'046'175.62**	**13'981'620.01**

M. Martinet précise encore que le capital propre se monte à Fr. 13'981'620.01 en tenant compte d'une réserve de politique budgétaire à hauteur de Fr. 4,35 millions.

La Présidente remercie M. Martinet pour son intervention et invite l'assemblée à se manifester en cas de remarques et/ou interrogations au sujet des comptes présentés.

Un citoyen pose les 2 questions suivantes :

1) **Augmentation de la dette à long terme**
   Il demande si l'augmentation de 3 millions de la dette à long terme (figurant au bilan) est destinée à financer des investissements.

   M. Martinet l'informe qu'une partie concerne le financement de l'école (investissements), tandis que l'autre partie est liée à la gestion courante des affaires communales (fonctionnement).

   Le citoyen souligne l'importance de veiller à ne pas augmenter excessivement l'endettement de la Commune pour financer des dépenses de fonctionnement.

2) **Actifs et passifs transitoires**
   Il demande quels éléments sont compris dans les actifs et les passifs transitoires (comptes détaillés).

   M. Martinet indique qu'il s'agit vraisemblablement, pour les actifs transitoires, d'impôts encore à encaisser auprès des contribuables et, pour les passifs transitoires, de factures voire d'impôts restant à payer.

En l'absence de questions supplémentaires, la Présidente invite M. De Boni, représentant de l'organe de contrôle, la fiduciaire Nofival, à donner lecture du rapport de vérification des comptes.

Au terme de cette lecture, la Présidente soumet les comptes 2025 au vote de l'assemblée. Par vote à main levée, les citoyennes et citoyens approuvent les comptes 2025 de la Municipalité de Leytron, sans opposition et avec une abstention.

4. Divers

Avant de passer la parole aux citoyennes et citoyens, la Présidente développe les informations complémentaires suivantes en lien avec les dossiers et projets communaux en cours :

➢ Adjudications 2026

Elle présente les principales adjudications réalisées en 2026, qui permettent de poursuivre les projets prioritaires de la Commune dans les domaines de l'école, de la sécurité et de la qualité de vie.

- ✓ ***Infrastructures scolaires*** : poursuite de la réalisation du Centre scolaire Paradoxe (phase finale), avec l'adjudication de marchés relatifs au mobilier scolaire et de bibliothèque, aux équipements de sonorisation, de communication et d'horlogerie, au nettoyage avant mise en exploitation, ainsi qu'à la première étape des aménagements extérieurs.
- ✓ ***Eau potable*** : poursuite des études dans le cadre du futur réservoir d'Ovronnaz ainsi que du remplacement de vannes du réseau communal afin d'améliorer la sécurité et la fiabilité de l'approvisionnement.
- ✓ ***Sécurité et dangers naturels*** : poursuite des travaux de sécurisation dans le secteur du torrent de Montagnon. Ces interventions bénéficient de subventions publiques pouvant atteindre 85%.
- ✓ ***Patrimoine communal et environnement*** : traitement des plantes invasives à la carrière du Biollay et remise en état de plusieurs routes forestières endommagées par les intempéries de l'hiver 2025.

➢ Révision du PAZ et du RCCZ

La Présidente signale que le Conseil communal poursuit les travaux de révision du PAZ et du RCCZ afin de définir les orientations du développement futur de la Commune.
Compte tenu de l'importance et des impacts de ce dossier sur les propriétaires, l'agriculture, le tourisme et le développement communal, le Conseil entend poursuivre les travaux de manière rigoureuse avant le lancement de la phase de consultation.

➢ Eau potable

La Présidente informe l'assemblée de l'avancement du dossier relatif à l'eau potable, qui porte principalement sur la révision du règlement communal, l'adaptation de la tarification et la pose des compteurs d'eau.
Une première séance d'information publique s'est tenue le 12.05.2026 et une seconde séance sera prochainement organisée à Ovronnaz. Cette démarche vise à assurer une information transparente à la population.
La Présidente rappelle que l'évolution du cadre légal, notamment l'introduction du MCH2 ainsi que le déficit de financement constaté dans les comptes 2025, nécessitent une adaptation du système actuel afin de garantir le financement, l'entretien et le renouvellement des infrastructures d'eau potable.
Le nouveau règlement sera soumis à l'assemblée primaire extraordinaire du 16 septembre 2026, au complexe des Muverans, pour présentation et décision.

➢ Stationnement dans le périmètre des remontées mécaniques à Ovronnaz

La Présidente précise que le Conseil communal poursuit les discussions avec TéléOvronnaz SA concernant la gestion et la tarification des places de stationnement situées à proximité des remontées mécaniques.
Le Conseil communal a validé une convention qui sera soumise à TéléOvronnaz SA afin de finaliser les derniers éléments du dossier.
L'objectif du projet est d'améliorer la gestion des places existantes, de développer progressivement l'offre de stationnement et de générer des recettes permettant de financer les futurs investissements liés au stationnement. Ceux-ci seront réalisés de manière progressive, en fonction des recettes générées, afin de limiter la charge financière pour la collectivité.

➢ Espaces publics

La Présidente informe l'assemblée que la nouvelle place de jeux d'Ovronnaz est en cours de réalisation et sera mise à disposition des familles durant la saison estivale.

La Présidente souligne que les adjudications réalisées traduisent la volonté du Conseil de concrétiser les projets annoncés et de poursuivre le développement de la Commune.

Compte tenu des investissements importants en cours, notamment la construction du centre scolaire Paradoxe, le Conseil entend définir clairement ses priorités afin de répondre aux besoins en matière d'infrastructures, de réseaux, d'équipements publics et d'entretien du patrimoine, tout en préservant la capacité d'investissement de la Commune à long terme.

- **Thermalp Les Bains d'Ovronnaz**

La Présidente informe l'assemblée que le dossier Thermalp Les Bains d'Ovronnaz SA fait l'objet d'un suivi attentif du Conseil communal. La Commission Thermalp suit l'évolution de la situation avec la plus grande attention et multiplie les contacts et échanges avec les différents partenaires et autorités concernés.
Elle rappelle que le sursis accordé à la société a été prolongé à titre provisoire jusqu'au 24 juin 2026.
En raison du secret fiscal et des procédures en cours, les informations pouvant être communiquées publiquement restent limitées. Le Conseil communal poursuit néanmoins son analyse afin de défendre au mieux les intérêts de la Commune, quelle que soit l'évolution du dossier.
La Présidente assure que la population sera informée des nouveaux éléments dès qu'ils pourront être rendus publics.

La Présidente passe la parole à M. Collaud pour transmettre quelques informations en lien avec ses dicastères :

- **Les Places – problématique de circulation - route d'accès à la passerelle à Farinet**

  M. Collaud informe que le panneau d'interdiction de circuler (à l'exception des riverains et des bordiers) – visant à limiter l'accès à la passerelle – sera installé dans les 15 prochains jours. Il précise que la pose d'une telle signalisation est soumise à une procédure relativement longue.

- **CSI des Deux Rives**

  M. Collaud profite de cette assemblée pour adresser ses remerciements aux sapeurs-pompiers membres du CSI des Deux Rives, regroupant les communes de Riddes, Isérables, Saillon et Leytron, pour leur engagement, leur disponibilité et le travail accompli lors des différentes interventions.
  Il relève par ailleurs la bonne dynamique au sein de la relève, en soulignant la participation des jeunes sapeurs-pompiers au championnat Suisse qui se déroulera le weekend prochain.

- **Jeunesse et Sport**

  M. Collaud informe que l'installation des containers faisant office de vestiaires pour les filles et les juniors, situés à côté de la cantine du terrain de foot, est terminée. Ces nouveaux vestiaires ont été utilisés pour la première fois à l'occasion de la dernière UBS Kids cup.
  Cette installation répond à l'augmentation des besoins liés au développement du football chez les jeunes ainsi qu'à l'essor du football féminin.

- **Projet Paradoxe (agrandissement de l'école primaire de Leytron)**

  M. Collaud transmet quelques informations au sujet de l'avancement du projet Paradoxe, à savoir :
  - ✓ Une deuxième édition du tout-ménage « infoParadoxe » sera publié le 26 juin prochain. Ce document présentera notamment des images d'ambiance du futur site, mettant en évidence les aménagements prévus aux abords du bâtiment (forte végétalisation des espaces extérieurs).
  - ✓ Les travaux intérieurs sont en cours de finalisation, conformément au planning établi, et les délais sont à ce jour respectés. Les travaux d'aménagement extérieur (1ère étape) ont également débuté.
  - ✓ Les élèves seront associés au déménagement pour les petits éléments et effets pouvant être déplacés par leurs soins.
  - ✓ La rentrée scolaire 2026-2027 se fera dans le nouveau bâtiment.
  - ✓ Le budget initial est à ce jour respecté. Sur le montant total de l'investissement prévu, environ 67% des paiements ont été effectués.
  - ✓ L'objectif est de pouvoir procéder à l'inauguration officielle de la nouvelle école primaire et de la bibliothèque à la fin du mois de septembre 2026.

A l'issue de l'ordre du jour, la Présidente adresse ses remerciements aux membres du Conseil communal, des commissions et à l'ensemble des collaborateurs communaux pour leur engagement et leu travail durant l'année. Elle remercie également le secrétaire communal pour son implication dans la coordination et la préparation des dossiers, ainsi que M. Stéphane Pittier, responsable des bâtiments, pour l'organisation et la mise en place de l'assemblée.
Elle relève que les projets et investissements présentés sont le fruit d'un travail collectif au service de la Commune.

Elle passe ensuite la parole à l'assemblée afin de permettre aux personnes présentes de poser d'éventuelles questions, de formuler des remarques ou de faire part de leurs préoccupations concernant les affaires communales.

Plusieurs interpellations émanent, à savoir :

- **Secteur Pré de l'Oncle / Pré Morand à Ovronnaz – Camping**

  Un citoyen demande si un projet de camping est envisagé dans le secteur Pré de l'Oncle / Pré Morand à Ovronnaz aux abords de la Salentse (sur les parcelles bourgeoisiales 11076 et 11075).

  La Présidente indique qu'aucun projet de camping n'est actuellement prévu au bord de la Salentze. En 2025, la Commune a informé les propriétaires de caravanes installées sur ce site que différents projets portant sur ces terrains bourgeoisiaux étaient à l'étude auprès des autorités communales. A cette occasion un délai au 31.10.2026 leur a été imparti pour libérer définitivement les lieux et remettre le site en état (démontage et évacuation des caravanes).

  Mme Lips précise que la réalisation d'un camping dans ce secteur serait trop complexe et ne paraît pas faisable. Les réflexions portent davantage sur l'aménagement d'une zone de loisirs et de détente, qui pourrait notamment comprendre un espace de pique-nique, un mini-zoo et une place de jeux.

- **Les Places – différentes problématiques**

  ✓ Un citoyen signale que depuis la création de la passerelle à Farinet, le hameau connaît un afflux important de touristes du printemps à l'automne. De nombreux véhicules accèdent ainsi au hameau alors que les possibilités de stationnement et les places d'évitement sont insuffisantes, voire inexistantes. Cette situation engendre des difficultés, notamment pour les riverains et résidents qui rencontrent parfois des problèmes pour accéder à leur domicile.

  Il relève que la situation s'est péjorée et que les habitants des Places ont le sentiment de ne pas être suffisamment entendus et pris en considération par la Commune. Il souligne également que la pose d'un panneau d'interdiction de circuler à l'intérieur du hameau ne permettra pas, à lui seul, de résoudre le problème lié à l'afflux de visiteurs et de véhicules.

  Il demande dès lors que la Commune accorde davantage de considération aux préoccupations des habitants des Places et que ces derniers soient consultés en amont afin de définir et valider les mesures à mettre en place pour améliorer la gestion du stationnement et de la circulation dans le hameau.

  M. Collaud signale, s'agissant du panneau d'interdiction de circuler, s'être engagé à procéder à sa mise en place. Il précise avoir également sollicité la police afin que des contrôles soient renforcés dans le secteur.

  M. Denis indique que, conformément au plan quadriennal, un montant de Fr. 250'000.- est prévu au budget 2028 pour le réaménagement de la route et la création de places de parc au hameau Les Places.

  Il confirme que, dès que les investissements envisagés auront été consolidés, l'ensemble des propriétaires concernés ainsi que les personnes résidents aux Places seront consultés et associés aux réflexions relatives aux aménagements à réaliser.

  ✓ Un autre citoyen confirme les difficultés rencontrées dans le secteur et relève l'affluence importante de touristes et de véhicules durant la belle saison. Il décrit une situation devenue chaotique, nécessitant notamment des manœuvres délicates pour permettre le croisement des

véhicules. Il estime qu'il conviendrait de limiter, voire d'interdire, l'accès de véhicules au hameau des Places.

La Présidente indique que, dans le cadre de la révision du PAZ, il est prévu d'aménager des places de stationnement à Montagnon pour les personnes souhaitant accéder à la passerelle. Cette mesure devrait contribuer à réduire l'affluence et à désengorger le secteur des Places.

- ✓ Un citoyen relève qu'un panneau officiel d'interdiction de circuler (à l'exception des riverains et des bordiers) est déjà en place mais qu'il est mal positionné, puisqu'il concerne la route montante et non la route menant à la passerelle à Farinet.
  Il demande si le nouveau panneau remplacera celui existant et à quel endroit il sera installé.

  M. Collaud précise que le nouveau panneau sera installé à l'endroit demandé par les habitants des Places, soit à l'entrée du hameau, sur la route d'accès à la passerelle à Farinet. Il indique que 2 panneaux d'interdiction de circuler seront ainsi présents dans le secteur.

  Il rappelle par ailleurs que la mise en place d'une signalisation officielle est soumise à une procédure spécifique et nécessite le respect d'un certain nombre de formalités, ce qui peut prendre du temps. Il précise que ces 2 panneaux permettront à la police de procéder efficacement aux contrôles et, le cas échéant, de sanctionner les contrevenants.

- ✓ Un citoyen relève que la mise en place des 2 panneaux d'interdiction de circuler, accompagnée de contrôles de police, permettront de résoudre une partie du problème, mais ne suffira pas à régler l'ensemble des difficultés rencontrées dans le secteur des Places.

  Il relève notamment que la route menant à la passerelle est actuellement en gravier et rappelle qu'il avait été annoncé qu'un revêtement serait posé. Il évoque également la longue attente rencontrée lors de demandes précédentes, notamment concernant le remplacement de l'éclairage public.

  Il demande dès lors que l'ensemble des problématiques rencontrées dans le secteur soient prises en considération dans les réflexions à venir.

  Enfin, il revient sur un incident survenu récemment, au cours duquel un adolescent a été porté disparu. Il relève que, dans une situation nécessitant l'intervention d'une ambulance ou d'un autre véhicule de secours, l'accès à la passerelle pourrait s'avérer très difficile, voire impossible, en raison de l'encombrement de la route.

  Il demande par conséquent que la question de l'accessibilité du secteur pour les véhicules de secours soit également prise en compte dans les réflexions et dans les mesures qui seront mises en place.

- ➢ **Situation financière de la population**
  Un citoyen fait part de son inquiétude quant à la situation financière de la population et demande quel est le pourcentage de personnes qui ne sont actuellement pas en mesure de s'acquitter de leurs impôts.

  M. Martinet indique que, comme dans toutes les communes, certaines personnes rencontrent des difficultés financières. La commune assure un suivi attentif de la situation et constate effectivement une augmentation de ces difficultés. Cette tendance est observée depuis environ 5 ans et semble être liée à la situation économique.

  Il souligne que, dans ce contexte, il est d'autant plus important de porter une attention particulière à la gestion et aux comptes communaux. Il rappelle qu'un taux d'endettement de 100% peut être considéré comme acceptable en période de croissance, lorsque la Commune réalise d'importants investissements.

  Le citoyen demande quel taux d'endettement la Commune vise une fois les investissements actuellement prévus réalisés.

M. Martinet répond que l'objectif est de maintenir un niveau d'endettement raisonnable et soutenable, permettant à la commune de poursuivre ses activités et de réaliser les investissements nécessaires, tout en évitant une augmentation des impôts.

La Présidente précise que cette situation justifie notamment la nécessité de prioriser les investissements et de faire preuve de retenue dans les dépenses. La Commune doit ainsi veiller à maîtriser le rythme de ses investissements afin de préserver durablement sa situation financière.

- **Place de jeux à Leytron**

Une citoyenne demande ce qui est prévu concernant les places de jeux à Leytron, notamment dans le cadre des travaux liés à l'école. Elle relève qu'il est regrettable que Leytron ne dispose actuellement pas d'une place de jeux pour les enfants. Elle souligne que l'infrastructure prévue à Ovronnaz, sur la place centrale, est appréciée mais qu'il serait également souhaitable de prévoir des aménagements à Leytron. Elle demande si quelque chose est prévue au sein ou à proximité de l'école.

M. Collaud explique qu'un projet est effectivement prévu dans le cadre du projet Paradoxe. Jusqu'à présent, la cour d'école était principalement destinée aux activités scolaires. Le principe retenu pour le futur est de créer un espace de rassemblement ouvert à l'ensemble de la population. Celui-ci comprendra notamment un couvert et un lieu de rencontres, convivial. Le site sera végétalisé, verdoyant.

Il apporte les précisions suivantes au sujet des emplacements actuels, à savoir :

- ✓ ***Place de jeux située à au Petit Chemin, à proximité de la Maison de Commune*** : certains éléments sont actuellement endommagés. Les travaux nécessaires, de remettre les installations à niveau dès cet été et de sécuriser le site, seront effectués par une entreprise spécialisée.
- ✓ ***Transformation de l'école primaire actuelle et de la salle de gymnastique*** : dans le cadre de ces travaux, des espaces verts seront également aménagés. Des équipements et engins (jeux) destinés aux enfants sont prévus. Ceux-ci seront choisis et installés dans le respect des normes en vigueur, avec une attention particulière portée à la sécurité.

- **Transports publics**

Un citoyen fait part de problèmes rencontrés en lien avec les transports publics, notamment en raison d'un manque de courses. Il relève également, les situations potentiellement dangereuses qui peuvent en découler, en particulier pour les personnes contraintes de se déplacer à pied sur la Route d'Ovronnaz ainsi que pour les enfants qui peuvent se retrouver sans moyen de transport entre Riddes et Leytron. Il estime que des solutions devront être trouvées et demande que cette problématique soit mentionnée au procès-verbal.

M. Comby reconnait la problématique et explique que lorsqu'une liaison en transports publics existe déjà, la mise en place d'une prestation privée doit faire l'objet de démarches auprès du Canton et engendre des coûts.
Il précise qu'un concept pourrait être élaboré et discuté avec l'Etat du Valais (mise en concurrence, modalités de financement, etc.) et rappelle que le nombre de courses proposées sur une ligne est notamment lié à son taux de couverture.

- **Evolution de l'endettement**

Un citoyen demande, au regard des investissements prévus, quelle est la projection du taux d'endettement de la Commune pour les 5 prochaines années

M. Martinet indique qu'une projection financière existe dans le cadre du plan quadriennal ainsi qu'une projection à plus long terme, qui sera prochainement actualisée en collaboration avec la fiduciaire et la nouvelle responsable des Finances.
Il précise que la Commune veille à maintenir l'endettement par habitant en dessous de Fr. 5'000.- et qu'elle souhaite, dans la mesure du possible, éviter une augmentation d'impôts.

Le Citoyen demande ensuite quelle sera l'évolution du taux d'endettement exprimé en pourcentage.

M. Martinet signale que ces données seront analysées et qu'une réponse lui sera apportée ultérieurement.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt cette assemblée en adressant ses remerciements à toutes les personnes présentes pour leur participation, leurs interventions et leurs remarques.

Elle invite ensuite l'assemblée à partager le verre de l'amitié offert par la commune et souhaite à chacune et à chacun, au nom du Conseil municipal, une excellente soirée ainsi qu'un très bel été.

La Présidente met officiellement un terme à l'assemblée primaire à 20h37.

POUR L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Présidente	Secrétaire
Laila Cheseaux Baudat	Denis Bridy

Leytron, le 10 juin 2026